



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de :  
Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

**BOSTIK CIMENT PROMPT VICAT**  
Remplace la date 25-avr.-2025

Date de révision 03-nov.-2025  
Numéro de révision 5

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit BOSTIK CIMENT PROMPT VICAT

### Autres moyens d'identification

*NOTE [5] – Cette substance est exemptée d'enregistrement selon les dispositions de l'article 2(7)(b) et de l'annexe V de REACH*

Numéros CE (Numéro index) 266-043-4  
Numéros CAS 65997-15-1  
Substance pure/mélange Substance

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Ciment  
Utilisations déconseillées Aucun(e) connu(e).

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### Nom de la société

Bostik SA  
51 Esplanade du Général de Gaulle  
92800 Puteaux – La Défense  
FRANCE  
Tel: +33 (0)1 49 00 90 00

Adresse e-mail SDS.box-EU@bostik.com

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Europe 112  
France ORFILA (France) : + 01 45 42 59 59

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

|   |                      |
|---|----------------------|
| Irritation cutanée  | Catégorie 2 - (H315) |
| Lésions oculaires graves  | Catégorie 1 - (H318) |
| Sensibilisation cutanée   | Catégorie 1 - (H317) |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)      | Catégorie 3 - (H335) |
| Catégorie 3 Effets sur certains organes cibles : Irritation respiratoire. |                      |

### 2.2. Éléments d'étiquetage

Contient Ciment de Portland, produits chimiques

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

**BOSTIK CIMENT PROMPT VICAT**  
Remplace la date 25-avr.-2025

Date de révision 03-nov.-2025  
Numéro de révision 5



**Mention d'avertissement**  
Danger

## Mentions de danger

H315 - Provoque une irritation cutanée.  
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.  
H318 - Provoque de graves lésions des yeux.  
H335 - Peut irriter les voies respiratoires.

## Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)

P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette  
P102 - Tenir hors de portée des enfants  
P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé  
P280 - Porter des gants de protection, un équipement de protection des yeux et du visage  
P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer  
P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin  
P405 - Garder sous clef  
P501 - Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets homologuée

## 2.3. Autres dangers

Lorsque le ciment réagit avec l'eau, une solution alcaline forte est produite. Un contact prolongé avec du ciment mouillé ou du béton humide peut causer des brûlures graves parce qu'ils développent sans douleur ressenties par exemple quand on est à genoux dans le ciment humide, même lorsque vous portez des pantalons. L'inhalation fréquente de grandes quantités de poussière de ciment sur une longue période de temps augmente le risque de développer une maladie du poumon. Les poussières du produit peuvent être irritantes pour les yeux, la peau et l'appareil respiratoire. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

## PBT & vPvB

Les composants de cette formule ne répondent pas aux critères de classification des substances PBT ou vPvB.

## Informations relatives aux perturbateurs endocriniens

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1 Substances

| Nom chimique                                      | % massique | Numéro d'enregistrement REACH | Numéros CE (Numéro index) | Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]                            | Limite de concentration spécifique (LCS) | Facteur M | Facteur M (long terme) | Notes |
|---|------------|-------------------------------|---------------------------|--|--|-----------|------------------------|-------|
| Ciment de Portland, produits chimiques 65997-15-1 | 80 - 100   | [5]                           | 266-043-4                 | STOT SE 3 (H335)<br>Skin Irrit. 2 (H315)<br>Eye Dam. 1 (H318)<br>Skin Sens. 1 (H317) | -  | -         | -                      | -     |

NOTE [5] – Cette substance est exemptée d'enregistrement selon les dispositions de l'article 2(7)(b) et de l'annexe V de

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

**BOSTIK CIMENT PROMPT VICAT**  
Remplace la date 25-avr.-2025

Date de révision 03-nov.-2025  
Numéro de révision 5

REACH

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Estimation de la toxicité aiguë  
Aucune information disponible

| Nom chimique                           | Numéros CE (Numéro index) | Numéros CAS | DL50 par voie orale mg/kg | DL50 par voie cutanée mg/kg | Inhalation, CL50 - 4 heures - poussières/br ouillard - mg/L | Inhalation, CL50 - 4 heures - vapeurs - mg/L | Inhalation, CL50 - 4 heures - gaz - ppm |
|--|---------------------------|-------------|---------------------------|-----------------------------|---|--|---|
| Ciment de Portland, produits chimiques | 266-043-4                 | 65997-15-1  | -                         | -                           | -   | -  | -                                       |

Ce produit ne contient pas de substances candidates extrêmement préoccupantes à une concentration  $\geq 0,1$  % (règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), article 59)

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

|   |   |
|---|---|
| <b>Conseils généraux</b>  | En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. Prendre avec soi une copie de la Fiche de données de sécurité avant de recevoir un traitement médical.   |
| <b>Inhalation</b>   | Transporter la victime à l'air frais. Consulter immédiatement un médecin en cas de symptômes. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.   |
| <b>Contact oculaire</b>   | Ne pas frotter les zones touchées. Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau. Après le rinçage initial, retirer les éventuelles lentilles de contact et continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un ophtalmologue. |
| <b>Contact avec la peau</b>                                     | Enlever avec précaution les particules déposées sur la peau. Éliminer immédiatement la matière de la peau. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.   |
| <b>Ingestion</b>  | Rincer la bouche. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. NE PAS faire vomir. Consulter un médecin.   |
| <b>Protection individuelle du personnel de premiers secours</b> | Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des vêtements de protection individuelle (voir chapitre 8).   |

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

|                  |   |
|------------------|---|
| <b>Symptômes</b> | Sensation de brûlure. Démangeaisons. Éruptions cutanées. Urticaire. Les poussières sont irritantes pour les yeux et les voies respiratoires. Provoque de graves lésions des yeux. Irritant pour la peau. L'inhalation de poussières à concentration élevée peut provoquer une irritation du système respiratoire. L'inhalation fréquente de grandes quantités de poussière de ciment sur une longue période de temps augmente le risque de développer une maladie du poumon. Lorsque le ciment réagit avec l'eau, une solution alcaline forte est produite. Un contact prolongé avec du ciment mouillé ou du béton humide peut causer des brûlures graves parce qu'ils développent sans douleur ressenties par exemple quand on est à genoux dans le ciment humide, même lorsque vous portez des pantalons. |
|------------------|---|

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

BOSTIK CIMENT PROMPT VICAT  
Remplace la date 25-avr.-2025

Date de révision 03-nov.-2025  
Numéro de révision 5

Effets de l'exposition Aucune information disponible.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin Peut provoquer une sensibilisation chez les personnes sensibles. Traiter les symptômes.

### **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

#### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement avoisinant.

Moyens d'extinction inappropriés Aucune information disponible.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit chimique Le produit est ou contient un agent sensibilisant. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

### **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Éviter toute génération de poussières. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

Autres informations Consulter les mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et 8.

Pour les secouristes Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Empêcher le produit de pénétrer les égouts. Ne pas laisser pénétrer le sol/le sous-sol.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Recouvrir tout déversement de poudre par une feuille plastique ou une bâche pour minimiser la dispersion et garder la poudre au sec. Prévenir la formation de nuages de poussières.

Méthodes de nettoyage Ne pas balayer les poussières à sec. Humidifier les poussières avant de les balayer ou récupérer les poussières avec un aspirateur. Porter un équipement de protection individuelle (EPI) adapté). Pelleter ou balayer précautionneusement la matière déversée et la placer dans un récipient adapté. Éviter toute génération de poussières. Traiter les résidus de mortier pour les laisser durcir, avant de les recycler ou de les éliminer conformément aux exigences applicables.

Prévention des dangers secondaires Recueillir l'eau de nettoyage des outils et la réutiliser ou la jeter dans les systèmes d'égouts locaux. Ne pas renverser ni jeter l'eau de nettoyage dans la nature.

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

BOSTIK CIMENT PROMPT VICAT  
Remplace la date 25-avr.-2025

Date de révision 03-nov.-2025  
Numéro de révision 5

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

**Conseils relatifs à la manipulation sans danger** Mettre en place une ventilation adaptée. Éviter toute génération de poussières. Utiliser un équipement de protection individuelle. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

**Remarques générales en matière d'hygiène** Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

**Conditions de conservation** Pour les ciments traités avec un agent de réduction Cr (VI), l'efficacité de l'agent de réduction diminue avec le temps et s'il n'est pas stocké de manière appropriée. Conserver les récipients bien fermés, au sec et dans un endroit frais et bien ventilé. Garder sous clef. Conserver hors de la portée des enfants. Conserver l'emballage sec et bien fermé pour prévenir toute contamination et absorption d'humidité.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

**Utilisation(s) particulière(s)**  
Ciment.

**Mesures de gestion des risques (RMM)** Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

**Autres informations** Respecter la fiche de données techniques.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition

| Nom chimique             | Union européenne | France   |
|--------------------------|------------------|--|
| Poussières<br>RR-12364-8 | -                | VME: 5 mg/m <sup>3</sup> Fraction alvéolaire. Valeur réglementaire contraignante<br>VME: 10 mg/m <sup>3</sup> Fraction inhalable. Valeur réglementaire contraignante |

**Dose dérivée sans effet (DNEL)** Aucune information disponible

**Concentration prévisible sans effet (PNEC)** Aucune information disponible.

### 8.2. Contrôles de l'exposition

**Contrôles techniques** Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées. Les vapeurs/aérosols doivent être obligatoirement évacués directement à leur point d'origine.

#### Équipement de protection individuelle

**Protection des yeux/du visage** Lunettes de sécurité étanches. Écran de protection faciale. Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches.

**Protection des mains** Porter des gants imperméables pour toute opération susceptible d'entraîner un contact prolongé ou répété avec la peau. Gants en plastique ou en caoutchouc. Remplacer les gants à intervalles réguliers et en cas de signes de détérioration du matériau des gants.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

BOSTIK CIMENT PROMPT VICAT  
Remplace la date 25-avr.-2025

Date de révision 03-nov.-2025  
Numéro de révision 5

|   |   |
|---|---|
| <b>Protection de la peau et du corps</b>                              | Vêtements de protection adaptés. Tablier. Gants en plastique ou en caoutchouc. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter un équipement de protection individuelle adapté pour éviter tout contact cutané.   |
| <b>Protection respiratoire</b>  | Aucun équipement de protection n'est nécessaire dans les conditions normales d'utilisation. En cas de dépassement des limites d'exposition ou en cas d'irritation, une ventilation et une évacuation peuvent être nécessaires. Éviter toute génération de poussières. Poussières nuisibles éventuelles. |
| <b>Type de filtre recommandé :</b>                                    | Porter un respirateur homologué EN 140 avec un filtre de type P2/P3 ou plus efficace.   |
| <b>Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement</b> | Ne pas laisser pénétrer les égouts, le sol ou les étendues d'eau.   |

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|  |   |                            |
|--|---|----------------------------|
| <b>État physique</b>   | Solide  |                            |
| <b>Aspect</b>  | Poudre  |                            |
| <b>Couleur</b>   | Gris  |                            |
| <b>Odeur</b>   | Aucune information disponible.  |                            |
| <b>Propriété</b>   | <b>Valeurs</b>  | <b>Remarques • Méthode</b> |
| <b>Point de fusion / point de congélation</b>                | non applicable . °C   | non applicable             |
| <b>Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition</b> | Aucune donnée disponible  | non applicable             |
| <b>Inflammabilité</b>  | Aucune donnée disponible  | Aucun(e) connu(e)          |
| <b>Limites d'inflammabilité dans l'air</b>                   |   | Aucun(e) connu(e)          |
| <b>Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité</b> | Aucune donnée disponible  |                            |
| <b>Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité</b> | Aucune donnée disponible  |                            |
| <b>Point d'éclair</b>  | Aucune donnée disponible  | non applicable             |
| <b>Température d'auto-inflammabilité</b>                     | Aucune donnée disponible  | Aucun(e) connu(e)          |
| <b>Température de décomposition</b>                          |   | Aucun(e) connu(e)          |
| <b>pH</b>  | Aucune donnée disponible -  | non applicable.            |
| <b>pH (en solution aqueuse)</b>                              | 11 - 13.5   | @ 20 °C                    |
| <b>Viscosité cinématique</b>                                 | non applicable . mm <sup>2</sup> /s   | non applicable             |
| <b>Viscosité dynamique</b>                                   | non applicable .  | non applicable             |
| <b>Hydrosolubilité</b>                                       | Aucune donnée disponible. Les produits base ciment qui réagissent et se solidifient au contact de l'eau |                            |
| <b>Solubilité(s)</b>   | Aucune donnée disponible  | Aucun(e) connu(e)          |
| <b>Coefficient de partage</b>                                | Aucune donnée disponible  | Aucun(e) connu(e)          |
| <b>Pression de vapeur</b>                                    | Aucune donnée disponible  | Aucun(e) connu(e)          |
| <b>Densité relative</b>                                      | Aucune donnée disponible  | Aucun(e) connu(e)          |
| <b>Masse volumique apparente</b>                             | Aucune donnée disponible  |                            |
| <b>Densité</b>   | Aucune donnée disponible  |                            |
| <b>Densité de vapeur</b>                                     | Aucune donnée disponible  | Aucun(e) connu(e)          |
| <b>Caractéristiques des particules</b>                       |   |                            |
| <b>Granulométrie</b>   | Aucune information disponible   |                            |
| <b>Distribution granulométrique</b>                          | Aucune information disponible   |                            |

### 9.2. Autres informations

|                                    |                |                          |
|------------------------------------|----------------|--------------------------|
| <b>Teneur en matière sèche (%)</b> | 100            |                          |
| <b>Point de ramollissement</b>     | non applicable |                          |
| <b>Teneur en COV</b>               |                | Aucune donnée disponible |

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique  
non applicable

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité  
Aucune information disponible non applicable .

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

BOSTIK CIMENT PROMPT VICAT  
Remplace la date 25-avr.-2025

Date de révision 03-nov.-2025  
Numéro de révision 5

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Réactivité Le produit durcit avec l'humidité.

### 10.2. Stabilité chimique

Stabilité Conserver à l'écart des matières incompatibles. Stable dans les conditions de stockage recommandées.

### Données d'explosion

Sensibilité aux impacts mécaniques Aucun(e).

Sensibilité aux décharges électrostatiques Aucun(e).

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

### 10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Le produit durcit avec l'humidité.

### 10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Acides forts. Bases fortes. Agents comburants forts. Acides. Aluminium.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation. Stable dans les conditions de stockage recommandées.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Informations sur les voies d'exposition probables

#### Informations sur le produit

Inhalation Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Peut provoquer une irritation des voies respiratoires.

Contact oculaire Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Provoque de graves lésions des yeux. Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles.

Contact avec la peau Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. En cas de contact répété ou prolongé, peut provoquer des réactions allergiques chez les personnes sensibles. (d'après les composants). Provoque une irritation cutanée.

Ingestion Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. L'ingestion peut entraîner irritation gastro-intestinale, nausées, vomissements et diarrhée.

#### Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

**BOSTIK CIMENT PROMPT VICAT**  
Remplace la date 25-avr.-2025

Date de révision 03-nov.-2025  
Numéro de révision 5

**Symptômes** Rougeur. Brûlure. Risque de cécité. Démangeaisons. Éruptions cutanées. Urticaire. Peut provoquer rougeur des yeux ou larmoiements.

## Toxicité aiguë

## Mesures numériques de toxicité

## Informations sur les composants

| Nom chimique                           | DL50 par voie orale       | DL50, voie cutanée | CL50 par inhalation |
|--|---------------------------|--------------------|---------------------|
| Ciment de Portland, produits chimiques | LD50 >2000 mg/Kg (Rattus) | LD50 >2000 mg/Kg   | -                   |

## Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

**Corrosion/irritation cutanée** Classification d'après les données disponibles pour les composants. Provoque une irritation cutanée.

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Classification d'après les données disponibles pour les composants. Provoque des brûlures. Provoque de graves lésions des yeux.

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée** Peut provoquer une allergie cutanée.

**Mutagenicité sur les cellules germinales** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Cancérogénicité** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité pour la reproduction** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**STOT - exposition unique** Peut irriter les voies respiratoires.

**STOT - exposition répétée** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Danger par aspiration** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## 11.2. Informations sur d'autres dangers

### 11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

**Propriétés perturbatrices endocriniennes** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

BOSTIK CIMENT PROMPT VICAT  
Remplace la date 25-avr.-2025

Date de révision 03-nov.-2025  
Numéro de révision 5

## 11.2.2. Autres informations

Autres effets néfastes Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Écotoxicité D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Aucune information disponible.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation Aucune donnée n'est disponible pour ce produit.

### 12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol Aucune information disponible.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### 12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes Propriétés perturbatrices endocriniennes

Perturbateur endocrinien dans l'environnement D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### 12.7. Autres effets néfastes Autres effets néfastes

Autres effets néfastes Aucune information disponible.  
Propriétés PMT ou vPvM D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits inutilisés Éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer les déchets conformément aux réglementations environnementales.

Emballages contaminés Ne pas réutiliser les récipients vides.

Catalogue européen des déchets 17 09 04 déchets de construction et de démolition en mélange autres que ceux visés aux rubriques 17 09 01, 17 09 02 et 17 09 03  
10 13 06 fines et poussières (sauf rubriques 10 13 12 et 10 13 13)  
Le produit polymérisé peut être traité comme déchet de construction. Dans la gestion de grandes quantités, consulter les autorités locales et la société d'élimination de déchets locale  
10 13 14 déchets et boues de béton

Autres informations Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

BOSTIK CIMENT PROMPT VICAT  
Remplace la date 25-avr.-2025

Date de révision 03-nov.-2025  
Numéro de révision 5

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### Transport terrestre (ADR/RID)

|  |                |
|--|----------------|
| 14.1 Numéro UN ou numéro d'identification                  | non réglementé |
| 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU          | non réglementé |
| 14.3 Classe(s) de danger pour le transport                 | non réglementé |
| 14.4 Groupe d'emballage                                    | non réglementé |
| 14.5 Dangers pour l'environnement                          | non applicable |
| 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur |                |
| Dispositions spéciales                                     | Aucun(e)       |

### IMDG

|  |                |
|--|----------------|
| 14.1 Numéro UN ou numéro d'identification  | non réglementé |
| 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU                                      | non réglementé |
| 14.3 Classe(s) de danger pour le transport   | non réglementé |
| 14.4 Groupe d'emballage  | non réglementé |
| 14.5 Polluant marin  | NP             |
| 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur                             |                |
| Dispositions spéciales   | Aucun(e)       |
| 14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI                         |                |
| Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC | non applicable |

### Transport aérien (OACI-TI/IATA-DGR)

|  |                |
|--|----------------|
| 14.1 Numéro UN ou numéro d'identification                  | non réglementé |
| 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU          | non réglementé |
| 14.3 Classe(s) de danger pour le transport                 | non réglementé |
| 14.4 Groupe d'emballage                                    | non réglementé |
| 14.5 Dangers pour l'environnement                          | non applicable |
| 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur |                |
| Dispositions spéciales                                     | Aucun(e)       |

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail

Vérifier l'opportunité de prendre des mesures conformes à la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail.

Prendre en compte la directive 92/85/CE sur la protection des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

**BOSTIK CIMENT PROMPT VICAT**  
Remplace la date 25-avr.-2025

Date de révision 03-nov.-2025  
Numéro de révision 5

## Règlement concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques (REACH) (CE 1907/2006)

### **SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :**

Ce produit ne contient pas de substances candidates extrêmement préoccupantes à une concentration  $\geq 0,1$  % (règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), article 59)

### **EU-REACH (1907/2006) - Annex XVII Limitations relatives à l'utilisation**

Ce produit contient une ou plusieurs substances soumises à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII).

| Nom chimique                           | Numéros CAS | Substances soumises à restrictions selon REACH, Annexe XVII |
|--|-------------|---|
| Ciment de Portland, produits chimiques | 65997-15-1  | 47  |

**47** Si le produit est fourni avec un agent réducteur, le packaging doit indiquer les conditions de stockage et la période de stockage maximale afin de garantir une activité suffisante de l'agent réducteur pour un maintien du taux de chrome VI en solution inférieur à 2mg/kg

### **Substances soumises à autorisation selon REACH, Annexe XIV**

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV)

### **Exigences de notification pour l'exportation**

Ce produit ne contient pas de substances réglementées conformément au Règlement (CE) 649/2012 du parlement Européen et du conseil relatif à l'export et à l'import de produits chimiques dangereux au-dessus des niveaux requérant un étiquetage d'après le Règlement (CE) 1272/2008. Par conséquent ce produit n'est pas sujet à la procédure de consentement préalable en connaissance de cause (PIC).

**Règlement (CE) n° 2024/590 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone**  
non applicable.

**Polluants organiques persistants**  
non applicable

**RÈGLEMENT (UE) 2019/1148 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 20 juin 2019 relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs**  
non applicable

**Règlements sur les précurseurs de drogues (CE) n° 111/2005 (exportation) et 273/2004 (commerce intérieur)**  
Ce produit ne contient aucune substance figurant sur la liste des précurseurs de drogues.

## Réglementations nationales

**Maladies professionnelles (R-463-3, France)**

| Nom chimique   | Numéro RG, France |
|--|-------------------|
| Ciment de Portland, produits chimiques<br>65997-15-1 | RG 8, RG 10       |

## 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Des analyses de risque chimique ont été exécutées par les REACH « enregistreurs » (registrarants) de la substance pour les

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

BOSTIK CIMENT PROMPT VICAT  
Remplace la date 25-avr.-2025

Date de révision 03-nov.-2025  
Numéro de révision 5

substances enregistrées au seuil > 10 tpa. Aucune analyse de risque chimique n'a été exécutée pour ce mélange

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Pour le texte intégral des mentions de danger et des conseils de prudence, consulter les rubriques 2 à 15

H315 - Provoque une irritation cutanée  
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée  
H318 - Provoque de graves lésions des yeux  
H335 - Peut irriter les voies respiratoires

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :  
PBT: Substances persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT)  
vPvB: Substances très persistants et très bioaccumulables (vPvB)  
STOT RE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée  
STOT SE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique  
EWC: Catalogue européen des déchets  
LOW: List of Wastes (see <http://ec.europa.eu/environment/waste/framework/list.htm>)  
ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route  
IATA: Association internationale du transport aérien  
OACI: ICAO-TI: Technical Instructions for the Safe Transport of Dangerous Goods by Air  
IMDG: Code maritime international pour le transport des marchandises dangereuses  
RID: Regulations concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Rail

### Légende SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

|         |  |      |  |
|---------|--|------|--|
| TWA     | TWA (moyenne pondérée en temps)            | STEL | STEL (Limite d'exposition à court terme) |
| AGW     | Valeur limite d'exposition professionnelle | BGW  | Valeur limite biologique                 |
| Plafond | Valeur limite maximale                     | SK*  | Désignation « Peau »                     |

| Méthode de classification                                 |                   |
|---|-------------------|
| Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP] | Méthode utilisée  |
| Toxicité aiguë par voie orale                             | Méthode de calcul |
| Toxicité aiguë par voie cutanée                           | Méthode de calcul |
| Toxicité aiguë par inhalation - gaz                       | Méthode de calcul |
| Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs                   | Méthode de calcul |
| Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard     | Méthode de calcul |
| Corrosion/irritation cutanée                              | Méthode de calcul |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire              | Méthode de calcul |
| Sensibilisation respiratoire                              | Méthode de calcul |
| Sensibilisation cutanée                                   | Méthode de calcul |
| Mutagénicité  | Méthode de calcul |
| Cancérogénicité   | Méthode de calcul |
| Toxicité pour la reproduction                             | Méthode de calcul |
| STOT - exposition unique                                  | Méthode de calcul |
| STOT - exposition répétée                                 | Méthode de calcul |
| Toxicité aquatique chronique                              | Méthode de calcul |
| Toxicité aquatique aiguë                                  | Méthode de calcul |
| Danger par aspiration                                     | Méthode de calcul |
| Ozone   | Méthode de calcul |

### Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS

Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)  
Comité d'évaluation des risques de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA\_CER)  
Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA\_API)  
Agence de protection de l'environnement des États-Unis (Environmental Protection Agency)  
Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)  
International Uniform Chemical Information Database (IUCLID)  
Institut national de technologie et d'évaluation du Japon (National Institute of Technology and Evaluation, NITE)  
NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

**BOSTIK CIMENT PROMPT VICAT**  
Remplace la date 25-avr.-2025

Date de révision 03-nov.-2025  
Numéro de révision 5

Organisation internationale de coopération et de développement économiques, OCDE (International Organization for Economic Co-operation and Development, OECD) publications sur l'environnement, la santé et la sécurité  
Organisation internationale de coopération et de développement économiques, OCDE (International Organization for Economic Co-operation and Development, OECD) programme d'évaluation des substances chimiques HPV  
Organisation internationale de coopération et de développement économiques, OCDE (International Organization for Economic Co-operation and Development, OECD) ensemble des données d'évaluation

**Préparée par** Sécurité Produits et Affaires Réglementaires

**Date de révision** 03-nov.-2025

**Remarque sur la révision** Sections de la FDS mises à jour 3

**Conseil en matière de formation** Aucune information disponible

**Informations supplémentaires** Aucune information disponible

**Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)**  
Règlement (CE) n°1907/2006 modifié par le règlement (UE) n°2020/878 et règlement (CE) n°1272/2008

## **Avis de non-responsabilité**

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

**Fin de la Fiche de données de sécurité**